



## L'Index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques

Le 1<sup>er</sup> mars 2020, la SOLIDEO publie pour la première fois son index d'égalité femmes-hommes. Il recouvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Cet index permet de mesurer l'efficacité des entreprises en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur la base des 5 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération ;
- L'écart entre les augmentations individuelles ;
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) ;
- Le pourcentage d'employés augmentés au retour d'un congé maternité ;
- Le nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En 2019, pour la première année de publication de l'index et la deuxième année d'existence de l'établissement, le **score obtenu par la SOLIDEO est de 85 points sur 100**, soit au-dessus du minimum des 75 points sur 100 requis par le ministère du Travail.

Le calcul a été effectué avec l'outil mis à disposition par le ministère du Travail.

	Score	Points
Ecart de rémunération	27	40
Ecart d'augmentations individuelles	35	35
Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	Non applicable	0
Nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
Total des indicateurs calculables	72	85
<b>INDEX (sur 100 points)</b>	<b>85</b>	<b>100</b>

Ces résultats reflètent l'attention portée par la SOLIDEO, depuis sa création, en matière d'égalité professionnelle femmes - hommes.

Convaincue que l'égalité professionnelle est une source de performance de l'organisation, la SOLIDEO veille à maintenir et poursuivre cet équilibre.

Ainsi au 31 décembre 2019 :

- la SOLIDEO est composée à 50% de femmes et d'hommes ;
- six femmes se situent dans les 10 plus hautes rémunérations ;
- la SOLIDEO applique une stricte égalité dans ses mesures d'augmentations individuelles.

Au-delà des indicateurs chiffrés, dans une période où la SOLIDEO doit poursuivre ses recrutements, elle veille à développer une organisation, source d'attractivité, qui favorise l'égalité femmes – hommes.

Elle va ainsi poursuivre son engagement par la mise en place d'actions permettant d'améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes tant sur la rémunération que sur les évolutions de carrières, l'équilibre entre la vie parentale et professionnelle et les conditions de travail.